

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 19 avril 2016

L'an deux mille seize et le dix neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 19 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de Gérard BOISNIER, Maire

Présents : 9

Sont présents: Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Pascal WURTZ, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Delphine POZO, Laure MACARTY, Alain DE CUYPERE

Votants: 11

Représentés: Jean-Marcel LAMOUREUX par Gérard BOISNIER, Nicolas DAULLE par Philippe DESWARTE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Laure MACARTY

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE - 2016_002

Monsieur Le Président donne lecture du compte de gestion 2015, qui fut approuvé préalablement par l'inspectrice des Finances Publiques, Madame ROSAIN (par délégation du directeur départemental des finances publiques) et par le Comptable Public, Monsieur Bruno CABIOCH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2015 de la commune

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE - 2016_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard BOISNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		204 511.51		116 724.67		321 236.18
Opérations de l'exercice	283 668.09	287 108.12	26 938.88	47 572.76	310 606.97	334 680.88
TOTAUX	283 668.09	491 619.63	26 938.88	164 297.43	310 606.97	655 917.06
Résultat de clôture		162 258.24		137 358.55		299 616.79
			Restes à réaliser		46 755.00	8 800.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents

comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent

162 258.24	au compte 002 report en section de fonctionnement
137 358.55	au compte 001 report en section d'investissement

Monsieur le Maire étant sorti de la salle,
Monsieur DESWARTE Philippe ayant pris la présidence,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Objet: VOTE DU TAUX DES 3 TAXES - 2016 004

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de décider du taux à appliquer aux contributions directes

Il propose, compte tenu de la conjoncture actuelle de maintenir les taux
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le taux des contributions directes pour l'année 2016

* Taxe d'habitation	Taux 15,96 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux 13,34 %
* Taxe foncière sur le non bâti	Taux 31,68 %

Objet: VOTE DU BUDGET 2016 COMMUNE et SUBVENTIONS - 2016 005

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de divers projets d'investissement pour 2016

1°) en reste à réaliser

au compte	202	10755€	frais PLU
	2031	6000€	étude PLU
	2152	30000€	travaux installation voirie par CCPF

ces sommes sont reportés au budget 2016

2°) budget 2016

2031	24087€	DETR 2016 maîtrise d'oeuvre (défense incendie Courte soupe)
2111	15000€	achat de terrain DETR 2016
21318	5000€	travaux aménagement salle TAP 1er étage
21318	3000€	travaux aménagement Mairie
2151	96000€	travaux route de moras
21578	2000€	achat matériel voirie divers
2183	2674,11€	achat matériel bureau informatique
2184	4000€	achat mobilier bureau
2315	108436€	travaux défense incendie courte soupe DETR 2016

subventions communales 2016

65736	3000€	subvention CCAS
6574	2500€	subvention Comité des fêtes
	175€	subvention Anciens combattants
	175€	subvention souvenir français
	175€	subvention ASAC (chorale)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget 2016 avec reprise du résultat 2015 soit un excédent de fonctionnement de 162 258.24 € , un excédent d'investissement de 137 358.55 € et des restes à réaliser en investissement dépenses de 46 755€ recettes de 8 800€, avec en fonctionnement une affectation au compte 002 de 162 258.24€ et en investissement une affectation au compte 001 de 137 358.55€

le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	440 150.24 €
Recettes	440 150.24 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	357 618.79 €
Recettes	357 618.79 €

détail des subventions communales 2016

657362	CCAS	3 000€
6574	ANCIENS COMBATTANTS	175€
	ASAC	175€
	COMITE DES FETES	2 500€
	SOUVENIR FRANCAIS	175€

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité le BUDGET 2016

Objet: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF - 2016 006

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article R 2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF

Considérant la population de la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R 2335-105 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet: MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016/2020 - 2016 007

Vu le code des marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales qui charge le Maire de la police municipale

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques", et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage

Considérant que la commune de PIERRE LEVEE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes
Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de 4 ans (2016/2020)

le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- l'inventaire , l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat
lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration
- Un outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts
- Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires)
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo...)
- Les travaux de rénovation et de mise en conformité
- Les travaux de création et d'extension
- Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT)

AUTORISE le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune

DIT que la compétence éclairage public reste communale

La séance est levée à 21h15

Informations diverses communiquées après la fin de séance

Monsieur le maire rappelle le besoin de réorganiser le secrétariat de Mairie

Il annonce le retour de Madame DEBOURGE le 2 mai prochain à temps complet

Il propose de réorganiser le secrétariat en gardant Madame CHALLIER jusqu'au 31 décembre prochain afin qu'elle soit responsable du secrétariat

Mme DEBOURGE aura une nouvelle fiche de poste qui comprendra :

- l'accueil et le fonctionnement de l'agence postale tous les matins de 9h à 12h
- elle aura la charge, sous couvert de Madame CHALLIER, de l'urbanisme, du ccas, état civil, élections, etc
- l'accueil du public mairie le mardi AP et le samedi M
- de la réorganisation complète des archives, en relation avec le département, et du classement total des dossiers en retard

Mademoiselle MORTIER, agent administratif en contrat aidé

aura les missions suivantes

- accueil du public mairie (CNI- recensement service national - inscription liste électorale- sacs de déchets verts)
- standard téléphonique
- mise à jour du site de la ville
- communication
- accueil à l'agence postale le samedi matin

Le secrétariat de Mairie et l'agence postale seront ouverts tous les matins de 9h à 12h

+ la mairie le mardi AM de 14h à 18h